



Montréal, le 25 novembre 2015

Marc-André LeChasseur
malechasseur@lechasseuravocats.com
Ligne directe : 514 845-0280

PAR SDÉ ET MESSENGER

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3933-2015
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2016-2017
N/D : 1040-25

Chère consœur,

Par les présentes, nous donnons suite à votre lettre du 24 novembre dernier au nom de notre cliente, l'Union des municipalités du Québec (« UMQ »). En prévision de l'audience du dossier mentionné en titre, l'UMQ vous soumet les informations suivantes :

- L'UMQ n'envisage aucun moyen préliminaire.
- Témoin : Pierre Prévost, économiste, analyste désigné de l'UMQ et auteur de la preuve.
- Temps requis pour l'adoption de la preuve et la présentation des points importants : 25 minutes.
- Temps requis pour contre-interroger les panels de la demanderesse (panel 2, 3 et 5): 45 minutes (soit 15 minutes par panel).
- Temps prévu pour l'argumentation: 20 minutes pour une plaidoirie orale.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

LECHASSEUR AVOCATS

(s) Marc-André LeChasseur

Marc-André LeChasseur
MAL/mb